



Bulletin Officiel

N° 4419 Lundi 19 Août 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIFS A LA

PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013 2

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT 3

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING 2013-1 4-9

UNIFACTOR 2013 10-13

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIEL

SIPHAT 14-15

COURBE DES TAUX 16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17-18

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013

- ICF

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/06/2013

- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV BH OBLIGATAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2013**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

Renouvellement du Contrat de Liquidité de «CARTHAGE CEMENT»

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions CARTHAGE CEMENT et l'intermédiaire en bourse MACSA informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 23/06/2013.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société CARTHAGE CEMENT est rentré en vigueur le 25/06/2012. Il était composé de 2 775 946 actions CARTHAGE CEMENT et de 6 102 ,145 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 23/06/2013, ce contrat était composé de 2 346 263 actions CARTHAGE CEMENT et de 5 090,339 dinars de liquidité.

Il est à noter que la société CARTHAGE CEMENT mettra en œuvre à compter du 07/08/2013 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions CARTHAGE CEMENT et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 2 346 263 actions CARTHAGE CEMENT et de 5 090,339 dinars de liquidité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné par les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire

« Tunisie Leasing 2013-1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **29/05/2012** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **23/04/2013** a décidé d'émettre un emprunt obligatoire « Tunisie Leasing 2013-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,50% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,50% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe avec précision que : « les taux et la durée seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ».

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ **Catégorie A** : 7% sur 5 ans.
- ❖ **Catégorie B** : 7,25% sur 7 ans avec 2 années de grâce.

Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligatoire « Tunisie Leasing 2013-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2013-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/08/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/10/2013** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/10/2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/10/2013** les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/10/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/08/2013** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 330 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 168 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** «TUNISIE LEASING 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délais de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/10/2013** seront décomptés et déduits du prix de souscription. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **03/10/2013** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations «**TUNISIE LEASING 2013-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- ✓ Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.
- ✓ Taux fixe: Taux annuel brut de 7% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grace:**

Taux fixe: Taux annuel brut de 7,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **03/10** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **03/10/2018** pour la catégorie A et pour le **03/10/2020** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 735 500 Dinars (en considérant un taux nominal de 6,226% à titre indicatif). Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **03/10/2018** pour la catégorie A et le **03/10/2020** pour la catégorie B.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03/10** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **03/10/2014** Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/10/2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/10/2016**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7% l'an (pour la catégorie A) et 7,25% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013 qui est égale à 4,299% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,299%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:** Les obligations «**TUNISIE LEASING 2013-1**» sont émises selon deux catégories une catégorie A sur une durée de **5 ans** et une catégorie B sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.
- **Durée de vie moyenne:** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.
- **Duration de l'emprunt :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,751 années** (pour la catégorie A) et **4,317 années** (pour la catégorie B).

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

Dans la lettre de notation du **9 août 2012**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+(tun)** et sa note à court terme à **F2(tun)**, avec perspective stable. En date du 13 février 2013, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et **F2 (tun)** pour la note à court terme.

La note nationale **BBB** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale **F2** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées **F1**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **02 aout 2013**.

- Suite -

La note **BBB+** à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et – marquent des nuances de qualité.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues par les souscripteurs de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1 » seront assurés par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et qui se rapportent aux emprunts obligataires suivants : TL 2007/2, TL 2008/1, TL 2008/2, TL 2008/3, TL 2009/1, TL Subordonné 2009, TL 2009/2, TL 2010/1, TL 2010/2, TL Subordonné 2010, TL 2011/1, TL 2011/2, TL 2011/3, TL 2012/1, TL 2012/2, TL Subordonné 2013. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers. Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par la STICODEVAM

TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro n° **13-0831** en date du **07 août 2013**, du document de référence «**Tunisie Leasing 2013**» enregistré auprès du CMF en date du **10 juillet 2013** sous le n° **n°13-004**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêté au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 30 aout 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêté au 30 juin 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2013 et le 31 aout 2013.

AVIS DES SOCIETES

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF :

Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2013 pour tout placement sollicité après le 30/06/2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Union de Factoring tenue le 30/06/2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars, dans un délai ne dépassant pas les 5 années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 24/05/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

➤ **Dénomination de l'emprunt :**

« UNIFACTOR 2013 »

➤ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

➤ **Prix d'émission :**

100 dinars par obligation.

➤ **Prix de remboursement :**

100 dinars par obligation.

➤ **Forme des obligations :**

Les obligations sont nominatives.

➤ **Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**octobre** de l'année n-1 au mois **septembre** de l'année n.
- Taux annuel brut fixe de 7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter .

- Suite -

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour le présent emprunt.

➤ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2013, qui est égale à 4,299%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,299%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une période totale de 5 ans.

➤ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 ».

➤ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire «UNIFACTOR 2013» est égale à 2,751 années.

➤ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 14/10/2013 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 14/10/2013, et ce même en cas de prorogation de cette date.

➤ **Amortissement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 14/10/2018.

- Suite -

➤ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 14 octobre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 14/10/2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

➤ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 29/08/2013 et clôturées sans préavis au plus tard le 14/10/2013. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du 14/10/2013, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 29/10/2013 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 29/10/2013, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 29/08/2013 auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en bourse sis 4 rue 7036 El Menzah IV et l'Amen Invest – Intermédiaire en bourse sis au 9, Rue du Lac Neuchatel Les Berges du lac 1053 Tunis.

➤ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «UNIFACTOR 2013» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

➤ **Garanties bancaires :**

Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 16/10/2012 à Union de Factoring, sur l'échelle nationale, les notes suivantes :

- Note long terme : BB (tun)
- Note court terme : B (tun)
- Perspective : Stable

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à Union de Factoring reflètent une qualité d'actifs faible bien qu'en amélioration, ainsi qu'une liquidité serrée. Par ailleurs, les notes intègrent également le soutien que pourraient apporter les actionnaires bancaires d'Unifactor à la liquidité de la société en cas de besoin et l'amélioration de ses ratios de solvabilité et de sa rentabilité.

➤ **Notation de l'emprunt**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 28/05/2013, la note à long terme « BB (tun) » à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 » objet de la présente note d'opération.

➤ **Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société Union de Factoring s'engage à charge l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «UNIFACTOR 2013» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

➤ **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :**

L'Union de Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/0833** en date du **14/08/2013**, du document de référence enregistré par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/005** en date du **14/08/2013** et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2013 pour tout placement sollicité après le 31/08/2013, est mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV, de l'Amen Invest intermédiaire en bourse – 9, Rue du Lac Neuchatel Les Berges du lac 1053 Tunis et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie –SIPHAT**

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

La société « SIPHAT » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2013.

	2 ^{ème} Trimestre 2013	2 ^{ème} Trimestre 2012	1 ^{er} 5 ^{ème} trimestre 2013	1 ^{er} 5 ^{ème} trimestre 2012	Exercice 2012
I. CHIFFRE D'AFFAIRES					
A-MODELE OFFICINAL					
FORMES SECHES	2 057 445	2 049 612	4 294 035	3 960 647	8 248 655
FORMES PATEUSES	1 379 583	1 116 280	2 694 108	2 861 942	4 887 587
FORMES LIQUIDES	1 337 723	1 017 158	2 515 823	2 398 927	4 857 589
TOTAL 1	4 774 731	4 183 050	9 503 966	9 021 516	17 973 812
B-MODELE HOSPITALIER					
FORMES SECHES	3 483 304	2 322 327	6 736 535	4 851 817	9 677 492
FORMES PATEUSES	166 618	501 723	677 036	910 881	1 914 600
FORMES LIQUIDES	2 340 726	2 570 811	4 925 001	5 450 128	10 620 858
TOTAL 2	5 970 648	5 394 860	12 338 572	11 212 826	21 612 950
C-EXPORT	965 855	2 134 363	2 246 987	2 995 188	6 429 395
TOTAL 3	965 855	2 134 363	2 246 987	2 995 188	6 429 395
TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	11 710 635	11 711 473	24 089 525	23 229 529	46 016 156
II. PRODUCTION					
A-MODELE OFFICINAL					
FORMES SECHES	2 977 532	3 871 868	5 884 452	6 842 297	13 224 907
FORMES PATEUSES	1 839 950	1 313 011	3 009 917	2 726 677	5 118 215
FORMES LIQUIDES	1 598 211	1 283 475	3 073 617	3 430 293	6 021 298
TOTAL 1	6 215 693	6 468 353	11 967 985	12 999 267	24 364 421
B-MODELE HOSPITALIER					
FORMES SECHES	3 091 697	1 983 631	6 214 775	4 439 034	8 499 973
FORMES PATEUSES	215 146	446 164	629 081	797 872	1 734 795
FORMES LIQUIDES	2 453 547	2 479 267	4 683 862	5 131 659	9 297 799
TOTAL 2	5 760 390	4 909 063	11 524 659	10 068 565	19 532 568
TOTAL GENERAL DE LA PRODUCTION	11 976 083	11 377 416	23 492 644	22 767 833	43 896 989
III. INVESTISSEMENTS	1 624 408	207 550	2 741 078	435 257	607 802
IV. ENDETTEMENT CMT+DLT	20 622 018	26 997 609	20 622 018	26 997 609	23 111 273

- Suite -

1. Chiffre d'affaires :					
-Le chiffre d'affaires est passé de 23,23 MDT au premier semestre 2012 à 24,09 MDT pour la même période de 2013 (+ 0,86 MDT soit + 3,7%) :					
-Le chiffre d'affaires réalisé au premier semestre 2013 représente 42 % du chiffre d'affaires escompté au budget prévisionnel 2013 (57,528 MDT)					
-Le chiffre d'affaires à l'export réalisé au premier semestre 2013 (2,247 MDT) a enregistré une baisse de 25 % par rapport à la même période de 2012					
Cette baisse a été compensée par une hausse de 8% du chiffre d'affaires local.					
2. Production					
La valeur de la production est passée de 22,768 MDT au premier semestre 2012 à 23,493 MDT pour la même période de 2013 (+0,725 MDT soit + 3,18 %)					
3. Investissements					
Les investissements réalisés au cours du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2013 (1,624 MDT) portent essentiellement sur l'acquisition :					
- D'équipements pour le laboratoire des formes sèches pour (0,946 MDT) ;					
- D'équipements pour le laboratoire des pommades pour (0,375 MDT) ;					
- De chariots élévateurs électriques rétractables pour (0,138 MDT) ;					
- Et de divers équipements et aménagements pour (0,166 MDT)					
Par ailleurs, la SIPHAT a engagé au cours du premier semestre 2013 l'acquisition de deux machines rotatives d'une valeur de 1,116 MDT. Soit une valeur totale d'investissement pour le semestre d'environ 2,74 MDT.					
4. Endettement :					
L'endettement est passé de 27 MDT au 1 ^{er} semestre 2012 à environ 21 MDT pour la même période de 2013 enregistrant ainsi une baisse de 22% .					
Ce niveau d'endettement s'explique essentiellement par le fait que la SIPHAT a dû contracter depuis 2009 un crédit mobilisable de 6 MDT pour la constitution des stocks de sécurité selon le circulaire du Ministère de la Santé Publique N°78 du 28 Août 2008. En 2011 ce crédit a été réduit à 5 MDT ce qui a engendré un découvert bancaire d'environ 2 MDT au 30/06/2013.					
5. Ressources Humaines:					
- Une légère baisse du nombre de l'effectif de la SIPHAT (environ 790 agents au 30 Juin 2012 contre environ 760 agents au 30 Juin 2013).					

AVIS

COURBE DES TAUX DU 19 AOUT 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,796%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,802%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,805%	1 001,652
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,807%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,813%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,824%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,834%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,837%	1 016,295
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,844%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,853%	1 028,645
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,857%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014	4,862%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,968%	1 027,833
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,131%	997,244
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,231%	999,987
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,373%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,715
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,559%	1 040,367
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,875%	983,417
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,978%	977,399
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,211%		962,383
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 038,387
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		951,861

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION				
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>				
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	146,234	146,271
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>				
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	12,873	12,876
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>				
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	1,325	1,325
<i>35,569</i>				
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	35,874	35,887
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	48,761	48,773
<i>48,489</i>				
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	158,732	159,153
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	553,287	552,796
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	119,237	119,064
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	121,796	121,796
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	116,482	116,465
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	111,499	111,505
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	87,246	87,511
13	FCP KOUNOUZ	TSI	127,332	127,417
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	96,266	96,047
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	106,541	106,435
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>				
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	1 337,617	1 340,651
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	2 260,522	2 269,280
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	103,675	103,633
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	102,148	102,171
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	122,276	122,521
21	FCP FINA 60	FINACORP	1 185,710	1 184,878
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	124,748	125,944
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	15,277	15,333
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	5 901,266	5 892,802
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	5 045,170	5 040,470
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	2,181	2,176
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	1,889	1,886
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	1,106	1,102
OPCVM DE DISTRIBUTION				
Dénomination		Gestionnaire	VL antérieure	Dernière VL
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>				
29	SANADETT SICAV	AFC	106,549	106,582
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	102,854	102,883
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	104,145	104,174
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	101,115	101,126
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	101,950	101,982
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	105,460	105,486
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	102,489	102,522
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	102,068	102,099
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	102,652	102,684
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	104,101	104,127
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	100,473	100,502
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	102,624	102,654
41	FINA O SICAV	FINACORP	102,633	102,659
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	105,341	105,372
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	104,131	104,160
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	101,993	102,016
45	SICAV RENDEMENT	SBT	101,178	101,207
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	103,185	103,214
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	101,029	101,062
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	102,152	102,181
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	103,108	103,131
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	100,999	101,032
51	AL HIFADH SICAV	TSI	102,284	102,303
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	103,422	103,448
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	100,866	100,895

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>				
54	FCP SALAMMEIT PLUS	AFC	10,370	10,373
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	101,572	101,600
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	102,133	102,158
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>				
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	99,808	99,877
<i>SICAV MIXTES</i>				
58	ARABIA SICAV	AFC	66,908	66,729
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	148,982	149,076
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	1 482,463	1 483,392
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	107,975	107,989
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	106,626	106,700
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	85,306	85,373
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	16,630	16,637
65	SICAV CROISSANCE	SBT	271,398	271,248
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	35,806	35,619
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	2 337,557	2 335,590
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	75,907	75,839
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	56,456	56,403
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	100,418	100,363
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	110,549	110,561
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	99,678	99,622
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>				
73	FCP IRADETT 20	AFC	11,298	11,299
74	FCP IRADETT 50	AFC	12,008	11,991
75	FCP IRADETT 100	AFC	14,803	14,820
76	FCP IRADETT CEA	AFC	14,379	14,365
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	11,805	11,832
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	10,682	10,698
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	10,450	10,455
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	10,585	10,588
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	125,768	126,080
82	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	126,455	126,585
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	10,202	10,236
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	102,383	102,083
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	19,863	19,879
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	78,276	78,203
87	FCP AFEK CEA	TSI	79,465	79,413
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	97,111	97,122
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	94,166	94,066
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	99,003	99,115
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	99,244	99,262
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>				
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	95,522	95,530
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	101,834	101,489
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	127,866	128,330
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	10,578	10,593
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	115,844	116,235
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	116,609	116,746
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	102,722	102,929
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	98,007	98,115
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	181,892	181,290
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	161,261	161,028
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	141,558	141,576
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	9 871,046	9 859,670
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	19,668	19,523
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	132,187	131,918
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	1 500,463	1 499,149
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	107,343	107,449
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	87,825	87,825
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	113,559	113,560
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	9 035,258	9 027,421
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	9,502	9,521
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>				
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	9,300	9,271

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**LES INDUSTRIES CHIMIQUES
DU FLUOR -ICF-**

Siège social : 04 Bis, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis Bélvédère

Les industries Chimiques du Fluor -ICF- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Mourad GUELLATY et Mr Mohamed Jamil GOUIDER.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2013
(Exprimé en dinar tunisien)

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Immobilisations incorporelles		833 528	833 065	833 065
Moins amortissements		<u>(832 570)</u>	<u>(825 606)</u>	<u>(831 984)</u>
		958	7 459	1 081
Immobilisations corporelles		55 321 720	44 928 533	46 484 293
Moins amortissements		<u>(32 973 511)</u>	<u>(31 389 715)</u>	<u>(32 215 471)</u>
		22 348 209	13 538 818	14 268 822
Immobilisations financières		21 441 946	21 422 434	21 401 016
Moins provisions		<u>(594 126)</u>	<u>(365 981)</u>	<u>(447 449)</u>
	3	20 847 820	21 056 453	20 953 567
Total des actifs immobilisés		<u>43 196 987</u>	<u>34 602 730</u>	<u>35 223 470</u>
Autres actifs non courants	4	<u>37 626</u>	<u>120 404</u>	<u>75 252</u>
Total des actifs non courants		<u>43 234 613</u>	<u>34 723 134</u>	<u>35 298 722</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks		29 120 157	29 318 058	33 066 640
Moins provisions		<u>(311 992)</u>	<u>(612 446)</u>	<u>(356 425)</u>
	5	28 808 165	28 705 612	32 710 215
Clients et comptes rattachés	6	12 871 158	4 667 416	22 109 005
Autres actifs courants		9 376 065	1 434 706	1 217 415
Moins provisions		-	-	-
	7	9 376 065	1 434 706	1 217 415
Placements et autres actifs financiers	8	76 273	63 507	134 309
Liquidités et équivalents de liquidités	9	8 260 789	12 204 124	4 496 159
Total des actifs courants		<u>59 392 450</u>	<u>47 075 365</u>	<u>60 667 103</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>102 627 063</u>	<u>81 798 499</u>	<u>95 965 825</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2013
(Exprimé en dinar tunisien)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social	10	18 000 000	12 000 000	12 000 000
Réserves	11	36 308 568	35 659 433	35 659 433
Autres capitaux propres	12	275 074	149 296	128 024
Résultats reportés	13	7 293 564	104 618	104 618
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>61 877 206</u>	<u>47 913 347</u>	<u>47 892 075</u>
Résultat net		3 976 379	9 238 715	12 878 082
Total des capitaux propres avant affectation		<u>65 853 585</u>	<u>57 152 062</u>	<u>60 770 157</u>
<u>PASSIFS</u>				
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>				
Emprunt		9 550 000	5 700 000	7 550 000
Provisions	14	2 013 238	1 903 052	2 752 053
Total des passifs non courants		<u>11 563 238</u>	<u>7 603 052</u>	<u>10 302 053</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés		7 240 854	14 337 539	16 248 252
Autres passifs courants	15	8 754 304	2 648 251	2 882 737
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	9 215 082	57 595	5 762 626
Total des passifs courants		<u>25 210 240</u>	<u>17 043 385</u>	<u>24 893 615</u>
Total des passifs		<u>36 773 478</u>	<u>24 646 437</u>	<u>35 195 668</u>
Total des capitaux propres et des passifs		<u>102 627 063</u>	<u>81 798 499</u>	<u>95 965 825</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 30 JUIN 2013

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTES</u>	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
Revenus		30 380 558	43 444 569	83 541 022
Coût des ventes		(27 453 120)	(30 231 867)	(62 437 255)
Marge brute		2 927 438	13 212 702	21 103 767
Autres produits d'exploitation	17	1 954 844	949 881	1 582 540
Frais de distribution		(1 616 056)	(2 251 074)	(4 403 096)
Frais d'administration		(1 310 035)	(1 121 057)	(2 406 922)
Autres charges d'exploitation	18	(1 273 681)	(2 516 321)	(4 051 453)
Résultat d'exploitation		682 510	8 274 131	11 824 836
Charges financières nettes	19	246 563	169 817	(47 953)
Produits des placements	20	2 759 233	669 023	959 202
Autres gains ordinaires	21	289 257	138 777	161 895
Résultat avant impôt		3 977 563	9 251 748	12 897 980
Impôt sur les bénéfices		(1 184)	(13 033)	(19 898)
Résultat des activités ordinaires après impôts		3 976 379	9 238 715	12 878 082
Effets des modifications comptables		-	-	-
Résultat après modifications comptables		3 976 379	9 238 715	12 878 082

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**ARRETE AU 30 JUIN 2013****(Exprimés en dinar tunisien)**

	<u>NOTES</u>	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>	<u>31/12/12</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>				
Encaissements reçus des clients		43 554 578	38 438 722	66 083 732
Encaissements reçus des débiteurs divers		346 525	488 988	785 872
Sommes versées aux fournisseurs		(33 331 867)	(28 678 035)	(61 265 450)
Sommes versées au personnel		(4 091 417)	(3 519 061)	(7 619 315)
Impôts sur les bénéfices		(49 551)	(48 222)	(93 566)
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	22	6 428 268	6 682 392	(2 108 727)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(5 757 360)	(6 228 424)	(7 384 102)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		284 690	33 320	33 320
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		9 124	-	501
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		(6 565)	10 445	(59 932)
Flux de trésorerie provenant du prêt Essalama		-	287 500	287 500
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		335 625	111 019	672 744
Charges financières		(44 093)	(221 129)	(331 154)
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	23	(5 178 579)	(6 007 269)	(6 781 123)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Dividendes et autres distributions		(3 693 955)	(1 925)	(1 925)
Encaissements provenant des subventions		174 700	-	-
Remboursement d'emprunts		(534 311)	(86 756)	(340 837)
Encaissements provenant des emprunts		2 000 000	5 750 000	8 250 000
Encaissements suite émission nouvelles actions		3 000 000	3 000 000	3 000 000
Encaissements en plus auprès des actionnaires		1 117 446	14 276	14 261
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>	24	2 063 880	8 675 595	10 921 499
Incidences des variations des taux de change	25	451 061	888 057	499 161
Variation de trésorerie		3 764 630	10 238 775	2 530 810
Trésorerie au début de l'exercice		4 496 159	1 965 349	1 965 349
Trésorerie à la clôture de l'exercice		8 260 789	12 204 124	4 496 159

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 30 JUIN 2013
(Exprimés en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite aussi bien à l'export que sur le marché local, et ce suite à la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers pour le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation. Les grosses réparations sont amorties sur une durée moyenne de trois ans à partir de la date d'utilisation de l'immobilisation objet de la réparation.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués mensuellement selon le coût moyen pondéré.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où il se trouve.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts

liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production.

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

Actuellement, l'usine est en plein emploi de sa capacité normale de production conduisant l'incorporation de tous les frais généraux fixes de production au coût de production des stocks.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Prêts à plus d'un an au personnel	111 180	96 625
Participations	21 084 109	21 084 109
Dépôts et cautionnement	246 657	241 700
Prêt accordé à ESSALAMA SICAF	-	-
	<u>21 441 946</u>	<u>21 422 434</u>
Moins provisions *	(594 126)	(365 981)
	<u>20 847 820</u>	<u>21 056 453</u>
	=====	=====

* Les provisions pour dépréciation des titres sont destinées à couvrir la perte de la valeur des participations dans chacune des sociétés suivantes :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
ACMG	150 000	150 000
SOTAC	500	500
AL KIMIA	-	-
CIMENT DE BIZERTE	78 628	42 228
STB	363 485	173 253
ENNAKL AUTOMOBILES	1 513	-
	<u>594 126</u>	<u>365 981</u>

4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Il s'agit des études de mise à niveau dont la valeur brute et le total des amortissements s'élèvent respectivement à 897 987 D et 860 361 D au 30 juin 2013.

5. STOCKS.

Les stocks se répartissent comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Stocks matières premières	8 643 699	21 898 805
Stocks matières premières pour Anhydrite	22 967	34 051
Stock matières production vapeur	11 027	13 661
Stocks matières consommables	2 678 379	2 518 425
Stocks emballages commerciaux	710 828	767 358
Stocks produits finis	17 053 257	4 085 758
	<u>29 120 157</u>	<u>29 318 058</u>
Moins provisions	(311 992)	(612 446)
	<u>28 808 165</u>	<u>28 705 612</u>

6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
EGYPTALUM ALUMINIUM	4 848 525	3 857 625
STE CEMENTS GABES	22 648	47 791
BHP BILLITON MARKETING AG	-	-
ALUMINIUM DE GRECE	-	-
ALCOA ALUMINIO BRASIL	1 907 087	-
BILLITON METAIS BRASIL	-	-
COMPANHIA BRASILEIRA DE ALUMINIO	3 956 364	-
RIOTINTO ALCAN CANADA	-	-
DUNK ALUMINIUM DUNKERQUE France	-	762 000
DUBAI ALUMINIUM COMPANY LTD	536 684	-
EMIRATES ALUMINIUM COMPANY LIMITED	1 599 850	-
	<u>12 871 158</u>	<u>4 667 416</u>

7. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Emballage à rendre	5 149	5 149
Fournisseurs débiteurs	-	26 840
Personnels-avances/salaires	-	46
Etat, impôts et taxes	709 109	630 504
Charges payées d'avance	33 054	19 777
Compte d'attente	58 974	1 370
Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	6 000 000	-
Débiteurs divers	2 550	126
Produits financiers à recevoir	2 466 445	317 585
Avances sur commandes et assurances	100 784	433 309
	<u>9 376 065</u>	<u>1 434 706</u>
Moins provisions	-	-
	<u>9 376 065</u>	<u>1 434 706</u>

8. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Prêts à moins d'un an au personnel	76 273	63 507
Prêts à moins d'un an Essalama SICAF	-	-
	<u>76 273</u>	<u>63 507</u>

9. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Elles se répartissent comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Certificats de dépôts	1 098 878	3 000 000
Banques en D.T	4 666 414	175 519
Banques en devises	2 491 578	9 025 050
Caisses	3 919	3 555
	<u>8 260 789</u>	<u>12 204 124</u>

10. CAPITAL SOCIAL.

Le capital de la société est composé de 2 100 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, dont 900 000 actions totalement libérées et 1 200 000 actions libérées du quart.

Suite à la réunion du conseil d'administration du 09 Mai 2013, la société a appelé les actionnaires à verser la deuxième tranche de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Décembre 2011. Cette deuxième tranche correspond à deux quarts de la valeur des actions partiellement libérées, soit un montant de 6 000 000 dinars.

11. RESERVES.

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Réserves légales	1 549 135	900 000
Réserves facultatives	34 759 433	34 759 433
	<u>36 308 568</u>	<u>35 659 433</u>

12. AUTRES CAPITAUX PROPRES.

Il s'agit des subventions d'équipement et des subventions pour frais d'étude relatives à la mise à niveau accordées par l'Etat.

13. RESULTATS REPORTEES.

Le résultat de l'exercice 2012 (bénéfice de 12 878 082 dinars) a été affecté conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 Mai 2013 comme suit :

Résultat 2012	12 878 082
Résultat reporté 2011	104 617
	<u>12 982 699</u>
Résultat distribuable	12 982 699
Réserves légales	649 135
Dividendes - Anciennes actions	3 780 000
Dividendes- Nouvelles actions	1 260 000
	<u>7 293 564</u>

14. PROVISIONS.

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Provisions litiges pollution	295 736	138 771
Provisions pour amendes et pénalités d'impôt	519 237	985 957
Provisions pour départ à la retraite	1 198 265	350 000
Provision pour risque sur achat d'acide & oléum	-	428 324
	<u>2 013 238</u>	<u>1 903 052</u>

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Personnel	1 435 659	1 268 108
Etat impôts et taxes	230 748	196 602
Actionnaires – dividendes à payer	1 346 923	1 332
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	783 430	524 139
Créditeurs divers	4 693 099	493 911
Charges à payer	62 850	38 237
Produits constatés d'avance	132 218	125 922
ARMICO ARAB MINING COMP, trop perçu		

sur libération de capital	69 377	-
	<u>8 754 304</u>	<u>2 648 251</u>
	=====	=====

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Effets préfinancement exportation	6 125 696	-
Effets préfinancement importation	2 772 491	
Echéance à moins d'un an sur emprunts bancaires	300 000	50 000
Intérêts courus sur emprunts bancaires	16 895	7 595
	<u>9 215 082</u>	<u>57 595</u>
	=====	=====

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Location immeubles et appartements	233 983	222 842
Production immobilisée	52 609	15 637
Cessions diverses	275	21 250
Remboursements divers	44 630	34 054
Produit sur déchargement SPATH et ALF ₃	26 884	48 544
Produits divers ordinaires liés à une modification comptable	616 824	560 742
Reprise sur provisions	945 662	19 249
Jetons de présence	6 125	-
Quote-part des subventions	27 650	21 272
Actualisation prov stock P.R	202	6 291
	<u>1 954 844</u>	<u>949 881</u>
	=====	=====

18. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION.

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Frais personnels	375 057	798 365
Charges relatives à l'immeuble	48 422	88 411
Dons et subventions	47 075	36 495
Jetons de présence	90 000	90 000
Provisions	162 616	854 931
Pénalités	51 428	21 021
Autres charges d'exploitation	120 910	162 210
Perte sur prix H ₂ SO ₄ et Oleum	125 176	-
Pertes sur matières premières en transit	23 464	151 985
Charges diverses ordinaires liées à une modification comptable	229 533	312 903
	<u>1 273 681</u>	<u>2 516 321</u>
	=====	=====

19. CHARGES FINANCIERES NETTES.

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Intérêts bancaires	(273 780)	(171 919)
Pertes de change	(689 481)	(1 193 070)
Dotation aux provisions pour dépréciation de titres	(146 676)	(55 174)
Gain de change	1 356 500	1 589 980
	<u>246 563</u>	<u>169 817</u>
	=====	=====

20. PRODUIT DES PLACEMENTS.

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Revenus des titres de placement monétaire	29 585	565
Dividendes	2 728 376	386 049
Produits/prêts personnel	1 272	1 627
Reprise sur provisions des titres de participation	-	276 027
Produits/autres prêts accordés	-	4 755
	<u>2 759 233</u>	<u>669 023</u>
	=====	=====

21. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
Produits financiers sur compte courant	3 084	2 310
Plus value sur cession d'immobilisations	-	33 320
Produits net sur cession de valeurs mobilières	9 124	
Autres gains	277 049*	103 147
	<u>289 257</u>	<u>138 777</u>
	=====	=====

Ce montant correspond à l'annulation d'une dette fournisseur (LEREBOURS SA) suite à l'expiration du délai de prescription conformément à la réglementation française applicable en la matière selon les dispositions du contrat. Il est à noter que cette société a été liquidée et absorbée par une nouvelle société.

22. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élèvent à 6 428 268 DT au 30 juin 2013 résultent des encaissements auprès des clients de la somme de 43 554 578 DT majorée de 346 525 DT représentant le montant reçu des débiteurs divers et des décaissements d'exploitation d'un montant de 37 472 835 DT.

23. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à un solde négatif de 5 178 579 DT. Ce montant représente la balance entre les encaissements et les décaissements se rapportant aux activités d'investissements et est détaillé comme suit :

	<i>(En dinars)</i>
1) Encaissements :	629 439
- Cession d'immobilisations	293 814
- Remboursement provenant du prêt Essalama	-

- Produits de placement, dividendes et jetons de présence reçus	335 625
- Remboursement de prêts accordés au personnel	-

2) Décaissements **(5 808 018)**

- Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 757 360)
- Charges financières	(44 093)
- Prêts accordés au personnel	(6 565)

Balance encaissement décaissements **(5 178 579)**

24. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement au 30/06/2013 s'élève à un montant de 2 063 880 DT contre 8 675 595 DT au 30/06/2012 détaillés comme suit:

	<u>30/06/13</u>	<u>30/06/12</u>
- Dividendes et autres distributions	(3 693 955)	(1 925)
- Encaissements provenant des subventions	174 700	-
- Remboursement d'emprunts	(534 311)	(86 756)
- Encaissements provenant des emprunts	2 000 000	5 750 000
- Encaissements suite émission des nouvelles actions	4 075 494	3 000 000
- Encaissements en plus auprès des actionnaires	41 952	14 276
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 063 880	8 675 595

25. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Provient essentiellement de la balance des gains et pertes de change suite aux fluctuations du cours des devises.

26. STATUT FISCAL

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. Elle continue à bénéficier de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Pour les exercices ultérieurs, la société sera soumise à l'impôt sur les sociétés au titre de ses bénéfices provenant de l'exportation au taux de 10% conformément aux dispositions réglementaires précitées.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2013

**Messieurs les actionnaires de la
Société les Industries Chimiques
du Fluor - TUNIS.**

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société les Industries Chimiques du Fluor arrêtés au 30 juin 2013.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires précédemment mentionnés ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société les Industries Chimiques du Fluor au 30 juin 2013 et des résultats intermédiaires de ses opérations pour la période close à cette même date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Tunis, le 31 Juillet 2013

Mourad GUELLATY

Consulting Members Group

**Représentée par
Mohamed Jamil GOUIDER**

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES
AU 30 JUIN 2013

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l' « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 30 juin 2013 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 juin 2013, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 45 233 265 Dinars et un bénéfice net de la période de 426 924 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 30 juin 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 88,605% de l'actif total au 30 Juin 2013 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 11,395% de l'actif net au 30 Juin 2013. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,961% de l'actif net au 30 Juin 2013, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis ou avalisé par HANNIBAL LEASE représentent 10,80% de l'actif total, dépassant le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Tunis, 31 Juillet 2013

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
arrêté au 30 juin 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
AC1- Portefeuille-titres	3.1			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 691 666,754	2 686 443,140	2 716 876,157
Obligations et valeurs assimilées		35 965 625,313	36 072 609,078	38 414 809,369
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3			
Placements monétaires		2 320 268,606	10 458 760,810	4 313 776,079
Disponibilités		4 255 702,863	6 506 219,814	7 602 413,174
AC3- Créances d'exploitation				
Autres débiteurs		1,862	1 575,662	1 575,662
TOTAL ACTIF		45 233 265,398	55 725 608,504	53 049 450,441
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs (*)	3.5	65 985,993	77 176,209	72 396,340
PA2- Autres créditeurs divers (*)	3.5	8 988,619	9 267,299	13 306,890
TOTAL PASSIF		74 974,612	86 443,508	85 703,230
ACTIF NET		45 158 290,786	55 639 164,996	52 963 747,211
CP1- Capital	3.7	44 284 650,199	54 682 067,464	51 217 759,613
CP2- Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		399,191	4,166	3,900
Sommes distribuables de la période		873 241,396	957 093,366	1 745 983,698
ACTIF NET		45 158 290,786	55 639 164,996	52 963 747,211
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		45 233 265,398	55 725 608,504	53 049 450,441

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. note 3.5)

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} avril 2013 au 30 juin 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/04/2013 30/06/2013	01/01/2013 30/06/2013	01/04/2012 30/06/2012	01/01/2012 30/06/2012	01/01/2012 31/12/2012
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2					
Dividendes		70 362,073	70 362,073	76 836,793	76 836,793	76 836,793
Revenus des obligations et valeurs assimilées		421 945,796	838 545,136	413 609,723	827 153,005	1 667 916,994
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	67 072,733	121 562,189	92 242,530	234 099,872	423 449,515
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		559 380,602	1 030 469,398	582 689,046	1 138 089,670	2 168 203,302
CH1- Charges de gestion des placements (**)	3.6	-61 562,394	-123 146,480	-72 753,068	-150 883,263	-293 898,650
REVENU NET DES PLACEMENTS		497 818,208	907 322,918	509 935,978	987 206,407	1 874 304,652
PR3- Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,0000
CH2- Autres charges (**)	3.6	-16 949,538	-31 526,968	-20 135,662	-39 161,945	-73 946,308
RESULTAT D'EXPLOITATION		480 868,670	875 795,950	489 800,316	948 044,462	1 800 358,344
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		12 791,031	-2 554,554	21 613,698	9 048,904	-54 374,646
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3.8	493 659,701	873 241,396	511 414,014	957 093,366	1 745 983,698
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-12 791,031	2 554,554	-21 613,698	-9 048,904	54 374,646
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-53 944,396	-31 097,839	-46 467,122	-33 217,687	-8 773,468
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	92 830,905	101 530,905	102 152,630
Frais de négociation		0,000	0,000	-84,690	-84,690	-84,690
RESULTAT NET DE LA PERIODE		426 924,274	844 698,111	536 079,409	1 016 272,990	1 893 652,816

(**) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. note 3.6)

VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1er avril 2013 au 30 juin 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

	01/04/2013 30/06/2013	01/01/2013 30/06/2013	01/04/2012 30/06/2012	01/01/2012 30/06/2012	01/01/2012 31/12/2012
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation					
Résultat d'exploitation	480 868,670	875 795,950	489 800,316	948 044,462	1 800 358,344
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-53 944,396	-31 097,839	-46 467,122	-33 217,687	-8 773,468
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	92 830,905	101 530,905	102 152,630
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-84,690	-84,690	-84,690
AN2- Distributions de dividendes	-1 504 863,195	-1 504 863,195	-1 874 085,125	-1 874 085,125	-1 874 085,125
AN3- Transactions sur le capital					
Souscriptions					
- Capital	7 793 059,329	16 845 199,830	11 187 535,320	20 703 369,960	41 172 697,800
- Régularisation des sommes non distribuables	1 604,485	5 112,676	5 064,039	6 130,981	37 861,630
- Régularisation des sommes distribuables	266 892,957	614 232,837	392 166,970	756 862,513	1 319 334,738
Rachats					
- Capital	-6 236 140,752	-23 747 065,137	-11 144 570,580	-21 257 182,440	-45 211 483,980
- Régularisation des sommes non distribuables	448,971	-5 258,944	-6 702,992	-8 223,591	-44 354,335
- Régularisation des sommes distribuables	-206 471,978	-857 512,603	-462 554,343	-861 314,662	-1 487 210,703
VARIATION DE L'ACTIF NET	541 454,091	-7 805 456,425	-1 367 067,302	-1 518 169,374	-4 193 587,159
AN4- Actif net					
En début de période	44 616 836,695	52 963 747,211	57 006 232,298	57 157 334,370	57 157 334,370
En fin de période	45 158 290,786	45 158 290,786	55 639 164,996	55 639 164,996	52 963 747,211
AN5- Nombre d'actions					
En début de période	424 235	508 159	542 367	548 298	548 298
En fin de période	439 682	439 682	542 794	542 794	508 159
VALEUR LIQUIDATIVE	102,707	102,707	102,505	102,505	104,227
AN6- Taux de rendement annualisé	3,71%	3,71%	3,91%	3,63%	3,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

du 1^{er} Avril 2013 au 30 Juin 2013

(unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **30 Juin 2013** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 30-06-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/06/2013** à **38 657 292,067** dinars contre **40 351 610,623** dinars au **31/03/2013** et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2013	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	401 113,500	0,89
FINA O SICAV	3 925	409 459,050	401 021,175	0,89
SANADETT SICAV	7 003	755 663,702	742 128,919	1,64
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 147 403,160	2,54
Total	22 370	2 609 527,232	2 691 666,754	5,96

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2013	% de l'Actif Net
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 037 820,000	1 036 532,585	2,30
BTA 6,9% MAI 2022	1 000	1 089 500,000	1 077 392,717	2,39
BTA	2 000	2 127 320,000	2 113 925,302	4,68

Obligations de sociétés et valeurs assimilées

Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2013	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	399 950,000	413 042,000	0,91
AB SUB 2009/B TV	5 000	399 950,000	411 922,000	0,91
AB SUB 2012	10 000	1 000 000,000	1 034 184,000	2,29
AIL 15052017 1,5 MD 6% 5 ANS	15 000	1 200 000,000	1 207 416,000	2,67
AIL 2008	10 000	200 000,000	207 808,000	0,46
AIL 2009-1	4 100	82 000,000	83 495,680	0,18
AIL2010-1 5,25% 08042015	5 000	200 000,000	201 932,000	0,45
AMEN BANK 2006 TV	5 000	200 000,000	203 444,000	0,45
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	866 600,000	895 376,000	1,98
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	866 600,000	895 376,000	1,98
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	608 000,000	611 027,200	1,35
ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	20 000	1 500 000,000	1 506 736,000	3,34
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 005 432,000	2,23
ATL 2009/3 TMM+0,625% 5ANS	2 900	116 000,000	118 213,280	0,26
ATL 2010-1 TF 5,25%	15 000	900 000,000	933 756,000	2,07
ATL 2010-1 TF 5,25%	15 000	900 000,000	933 756,000	2,07
ATL 2010-1 TF 5,25%	5 000	300 000,000	311 252,000	0,69
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 048 024,000	2,32
ATTIJARI LEASING 2010-1 150915	3 500	210 000,000	217 050,400	0,48
ATTIJARI LEASING 2011-6 13012017	3 000	240 000,000	245 332,800	0,54
BNA SUB 2009	20 000	1 466 400,000	1 481 152,000	3,28
BTE 10ANS 5,25%	10 000	700 000,000	723 280,000	1,60
BTE 2010 TR A TV	7 000	560 000,000	577 029,600	1,28
BTE 2011 09022032 6,25	5 000	475 000,000	484 240,000	1,07

BTE 2011 09022032 6,25	5 000	475 000,000	484 240,000	1,07
BTE 2011 A TMM+1,3 09022019	2 500	250 000,000	254 228,000	0,56
BTK 2012-1 TF 6,3 2019	35 000	3 500 000,000	3 610 180,000	7,99
CHO 2009 TMM+1	6 000	525 000,000	538 233,600	1,19
CIL 2009/1 TF 5,5%	5 000	200 000,000	208 340,000	0,46
CIL 2009/2 TV TMM+0,75%	5 000	200 000,000	206 188,000	0,46
CIL 2010/2 TF 2MD 03112015	20 000	1 200 000,000	1 233 936,000	2,73
CIL 2012/1 400MD 30032017 5 ANS	4 000	320 000,000	323 913,600	0,72
HL 2009/2 TF 5,5%	3 500	140 000,000	144 709,600	0,32
HL 2010-1 1MD 18062015	10 000	400 000,000	400 600,000	0,89
HL 2010-1 2MD 18062015	20 000	800 000,000	801 200,000	1,77
HL 2010-2 2MD 26112015 5,45	20 000	1 200 000,000	1 231 104,000	2,73
HL2012/1 28/09/2017	10 000	1 000 000,000	1 040 832,000	2,30
HL2012/1 28/09/2018	2 500	250 000,000	260 208,000	0,58
HL 2013/1 TF	10 000	1 000 000,000	1 006 808,000	2,23
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	80 000,000	82 907,200	0,18
MEUBLATEX IND 2010 26042017	3 000	240 000,000	241 874,400	0,54
STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	10 000	799 900,000	809 188,000	1,79
STB SUB 2011A 6,1 27012019	5 000	428 570,000	437 450,000	0,97
STM 2007 6,5%	2 000	80 000,000	83 225,600	0,18
STM 2007 6,5%	5 000	200 000,000	208 064,000	0,46
TL 2010-1 01062015 2MD TV	20 000	800 000,000	802 496,000	1,78
TL 2011-3 5,85 29012017	10 000	800 000,000	815 696,000	1,81
TL SUB 2009	4 000	160 000,000	165 529,600	0,37
TL 2010-2 1MD 17112015 5,375	10 000	600 000,000	615 976,000	1,36
TL2012-1 A TF 6,5 29052017	10 000	800 000,000	803 560,000	1,78
UIB 2009/1	5 000	399 962,857	416 787,451	0,92
UIB 2011-2 7 ANS 5,9 30012019	10 000	857 100,000	873 948,000	1,94
Obligations privées	467 000	33 096 032,857	33 851 700,011	74,96

Les entrées en portefeuille titres du 1^{er} avril 2013 au 30 juin 2013 se détaillent comme suit :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations de Sociétés et valeurs assimilées		10 000	1 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 10000 HL 2013/1 TF	26/04/2013	10 000	1 000 000,000
Titres de créances émis par le trésor et négociables sur le marché financier :		0	0,000
TOTAL		10 000	1 000 000,000

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} avril 2013 au 30 juin 2013 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
Titres des OPCVM:		0,000	0,000	0,000
Obligations des sociétés:		2 499 400,000	2 499 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2013	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AIL 2010-1	08/04/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT MEUBLATEX IND 2010 26042013	26/04/2013	60 000,000	60 000,000	
REMBOURSEMENT 5000 HL 2008/1 TF	12/05/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 AIL 15052017	15/05/2013	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 ATB SUB 2009	20/05/2013	250 000,000	250 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2013	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL2012-1 29052017	29/05/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 9500 ATL 2008/1 TF	30/05/2013	190 000,000	190 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 TL 2010-1	01/06/2013	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2006/1 TF	15/06/2013	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-1	18/06/2013	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL 2010-1	18/06/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1700 MOURADI PALACE 05 TRB	23/06/2013	34 000,000	34 000,000	0,000
Titres de créances émis par le trésor et négociables sur le marché financier :		0,000	0,000	0,000
TOTAL		2 499 400,000	2 499 400,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **492 307,869** dinars au **30 juin 2013** et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/04/2013 au 30/06/2013	du 01/04/2012 au 30/06/2012
Dividendes		
- Titres OPCVM	70 362,073	76 836,793
Revenus des obligations		
- Intérêts	397 212,996	357 498,857
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	24 732,800	56 110,866
TOTAL	492 307,869	490 446,516

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **30/06/2013** à **6 575 971,469** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2013	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	0	0,000	0,000	0,00
Bons du Trésor	0	0,000	0,000	0,00
Billets de trésorerie	7	2 275 586,854	2 320 268,606	5,14
ELECTROSTAR 360J 08/10/2013	1	475 586,854	493 286,384	1,09
STM 200 MD 6% 03022015	1	200 000,000	203 946,666	0,45
STM 200 MD 6,5% 18052015	1	200 000,000	201 271,111	0,45
STM 200 000 D 6,5% 03022014	1	200 000,000	204 275,555	0,45
STM 200 MD 6,25% 18052014	1	200 000,000	201 222,222	0,45
SH KANTAOUI 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	508 133,334	1,13
STMHM 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	508 133,334	1,13
Total des placements monétaires		2 275 586,854	2 320 268,606	5,14

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 30/06/2013	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	3 252 166,184	7,20
Intérêts courus sur compte bancaire	316,952	0,00
Placements à terme	1 000 000,000	2,21
Intérêts courus sur placements à terme	3 219,727	0,01
Total des disponibilités	4 255 702,863	9,42

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt au **30/06/2013** s'élèvent à **67 072,733** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2013 au 30/06/2013	du 01/04/2012 au 30/06/2012
Rémunération du compte de dépôt	7 606,703	28 213,562
Revenus des Billets de Trésorerie	47 080,210	56 698,047
Revenus des Certificats de Dépôt	9 166,093	3 195,028
Revenus des BTC	0,000	0,000
Revenus des Placements à terme	3 219,727	4 135,893
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
TOTAL	67 072,733	92 242,530

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/06/2013 à 74 974,612 dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2013	30/06/2012
Opérateurs Crédeurs (*)	65 985,993	77 176,209
Gestionnaire	60 679,703	71 870,377
Dépositaire	5 306,290	5 305,832
Autres Crédeurs Divers (*)	8 988,619	9 267,299
Commissaire aux comptes	4 216,856	4 223,326
Etat Impôts et Taxes	844,355	353,426
Conseil du Marché Financier	3 773,847	4 545,781
Compte de régularisation	153,561	144,766
TOTAL	74 974,612	86 443,508

(*) Les honoraires dues au commissaire aux comptes ont été reclassées au niveau de la rubrique PA2 « Autres crédeurs divers » et diminuées de la rubrique PA1 « Opérateurs crédeurs ». Pour les besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre de l'exercice 2012.

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/04/2013 au 30/06/2013	du 01/04/2012 au 30/06/2012
Charges de gestion des placements (**)	61 562,394	72 753,068
Commissions de gestions	60 679,703	71 870,377
Commissions de dépôt	882,691	882,691
Autres Charges (**)	16 949,538	20 135,662
Honoraires du commissaire aux comptes	2 245,462	2 227,862
Redevances CMF sur les OPCVM	11 427,250	13 534,759
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 131,920	1 242,523
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	2144,906	3 048,516
Frais Bancaires	0,000	0,003
Autres Charges	0,000	81,999
TOTAL	78 511,932	92 888,730

(**) Les honoraires du commissaire aux comptes ont été reclassées au niveau de la rubrique CH2 « Autres charges » et diminuées de la rubrique CH2 « Charges de gestion des placements ». Pour les besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres de l'exercice 2012.

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2013	
Montant	42 758 975,729
Nominal	42 758 975,729
Nombre de titres	424 235
Nombre d'actionnaires	520
Souscriptions réalisées	
Montant	7 794 663,814
Nominal	7 793 059,329
Régularisation des sommes non distribuables	1 604,485
Nombre de titres émis	77 319
Nombre d'actionnaires nouveaux	44
Rachats effectués	
Montant	-6 235 691,781
Nominal	-6 236 140,752
Régularisation des sommes non distribuables	448,971
Nombre de titres rachetés	-61 872
Nombre d'actionnaires sortants	-86
Capital au 30/06/2013	
Montant	44 284 650,199
Nominal	44 315 894,306
Plus ou moins values réalisées	0,000
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-31 097,839
Frais de négociation	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-146,268
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	439 682
Nombre d'actionnaires	478

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'action.

	du 01/04/2013 au /30/06/2013	du 01/04/2012 au 30/06/2012
Résultats distribuables	480 868,670	489 800,316
Régularisations de l'exercice	12 791,031	21 613,698
Sommes distribuables	493 659,701	511 414,014

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 2^{ème} trimestre 2013 sont de 2 245,462 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2013

Introduction :

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société du 21 Avril 2011 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 30 Juin 2013 qui font apparaître un actif net de 5.548.230 D et une valeur liquidative égale à 102^d,198 par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 30 Juin 2013 sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 30 Juin 2013.

Observations post-conclusion :

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- Les actifs de la société employés en valeurs mobilières (Emprunts Obligataires, BTA et Actions SICAV) représentent 93,67 % de l'actif arrêté à la date du 30/06/2013. Cette proportion est au dessus du seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

- Au 30 Juin 2013, les règles de répartition de l'actif telles que fixées par l'article 29 du Code des OPCVM (qui stipule que les OPCVM ne peuvent employer plus de 10% de leurs actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de titres garantis par l'Etat) n'ont pas été respectées. Ainsi, l'actif de FINACorp Obligataire SICAV est employé au 30 Juin 2013 dans des titres émis par l'AMEN BANK et l'UIB respectivement à hauteur de 12,28% et 12%.

- L'actif net de FINACorp Obligataire SICAV est employé à raison de 5,48% dans des actions International Obligataire SICAV, contrairement au seuil maximum autorisé de 5%, tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25/09/2001.

- A ce jour, le montant des intérêts sur les dépôts à vue comptabilisés au 30/06/2013 et s'élevant à 6.363 D, demeure impayé.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

MANAGING PARTNER
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Au 31/12/2012
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	5 214 230	5 048 180	5 233 696
a- Actions et valeurs assimilées		303 993	312 602	47 760
b- Obligations		3 560 036	3 385 080	3 808 136
c- Emprunts d'état		1 350 201	1 350 498	1 377 801
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		352 222	1 987 299	1 501 534
a- Placements monétaires		0	1 499 577	993 257
b- Disponibilités	AC2	352 222	487 722	508 277
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		5 566 451	7 035 479	6 735 230
<u>PASSIFS</u>				
		18 222	19 056	27 465
Opérateurs créditeurs	PA1	15 016	15 994	21 836
Autres créditeurs divers	PA2	3 205	3 062	5 628
<u>ACTIF NET</u>		5 548 230	7 016 423	6 707 765
Capital	CP1	5 448 513	6 894 554	6 493 327
Sommes distribuables		99 717	121 869	214 438
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		49	65	61
b- Résultat distribuable de la période		105 930	110 287	227 407
c- Régul. Résultat distribuables de la période		-6 263	11 517	-13 030
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5 566 451	7 035 479	6 735 230

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.04.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 30.06.13	Période du 01.04.12 au 30.06.12	Période du 01.01.12 au 30.06.12	Période du 01.01.12 au 31.12.12
Revenus du portefeuille-titres	PR1	65 091	119 815	66 160	120 868	227 559
a- Dividendes		9 459	9 459	13 029	13 029	13 029
b- Revenus des obligations		42 129	83 499	39 628	80 834	160 222
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		13 503	26 858	13 503	27 006	54 308
Revenus des placements monétaires	PR2	2 760	12 125	8 344	17 170	60 325
Total des revenus des placements		<u>67 851</u>	<u>131 941</u>	<u>74 505</u>	<u>138 039</u>	<u>287 884</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-9 887	-20 514	-10 853	-21 984	-48 193
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		57 964	111 427	63 652	116 054	239 691
Autres produits		0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-2 692	-5 497	-2 852	-5 767	-12 284
RESULTAT D'EXPLOITATION		55 272	105 930	60 801	110 287	227 407
Régularisation du résultat d'exploitation		-4 059	-6 263	11 433	11 517	-13 030
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		51 213	99 667	72 234	121 804	214 377
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 059	6 263	-11 433	-11 517	13 030
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-6 757	-6 999	-10 498	-8 020	-2 953
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	2 709	0	0	1 351
Frais de négociation		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		48 515	101 640	50 302	102 267	225 805

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.04.13 au 30.06.13	Période du 01.01.13 au 30.06.13	Période du 01.04.12 au 30.06.12	Période du 01.01.12 au 30.06.12	Période du 01.01.12 au 31.12.12
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>48 515</u>	<u>101 640</u>	<u>50 302</u>	<u>102 267</u>	<u>225 805</u>
a- Résultat d'exploitation	55 272	105 930	60 801	110 287	227 407
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-6 757	-6 999	-10 498	-8 020	-2 953
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	2 709	0	0	1 351
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-177 539</u>	<u>-177 539</u>	<u>-210 193</u>	<u>-210 193</u>	<u>-210 193</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-379 848</u>	<u>-1 083 636</u>	<u>553 573</u>	<u>404 380</u>	<u>-27 816</u>
a- Souscriptions	1 869 659	4 498 300	5 834 725	9 710 984	18 516 140
- Capital	1 807 300	4 326 300	5 603 000	9 320 200	17 880 900
- Régularisation des sommes non distribuables	6 832	18 547	27 159	46 002	79 785
- Régularisation des sommes distribuables	55 527	153 453	204 566	344 782	555 455
b- Rachats	2 249 507	5 581 937	5 281 152	9 306 604	18 543 956
- Capital	2 167 300	5 362 400	5 056 300	8 917 200	17 883 100
- Régularisation des sommes non distribuables	8 196	22 970	25 527	45 028	81 256
- Régularisation des sommes distribuables	74 011	196 567	199 325	344 376	579 600
VARIATION DE L'ACTIF NET	-508 872	-1 159 535	393 682	296 454	-12 204
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>					
a- Début de période	6 057 102	6 707 765	6 622 741	6 719 969	6 719 969
b- Fin de période	5 548 230	5 548 230	7 016 423	7 016 423	6 707 765
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- Début de période	57 889	64 650	63 235	64 672	64 672
b- Fin de période	54 289	54 289	68 702	68 702	64 650
VALEUR LIQUIDATIVE	102,198	102,198	102,128	102,128	103,755
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,377%	3,419%	3,141%	3,178%	3,146%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/06/2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2013, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en

capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013 à **5 214 230** DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2013	% de L'Actif
	de Titres			Net
BTA		1 333 582	1 350 201	24.34
BTA 5.25% MARS2016	1 080	1 122 782	1 136 701	20.49
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800	213 500	3.85
<i>Obligations et Valeurs Assimilées</i>		3 472 169	3 560 036	64.17
AB 2008	3 000	225 000	226 415	4.08
AB 2009 SUB	1 150	91 988	94 999	1.71
AB SUB 2012	3500	350 000	361 964	6.52
AIL 2012-1	500	40 000	40 247	0.73
ATL 2009/2	1 000	80 000	82 568	1.49
ATL 2009/3	500	20 000	20 411	0.37
ATL 2010/1	2 500	150 000	155 627	2.80
ATL 2010/2	1 000	100 000	102 206	1.84
BTE 2010	3 500	315 000	326 592	5.89
CIL 2009/3	2 000	80 000	81 408	1.47
CIL 2010/1	2 000	120 000	124 640	2.25
CIL 2010/2	1 000	60 000	61 696	1.11
EO SERVI-2012 6.9%	1 000	100 000	101 527	1.83
HL 2009/1	1 600	64 000	66 646	1.20
HL 2010/1	1 600	64 000	64 096	1.16
STB 2010/1	3 000	239 970	242 758	4.38
TJL 2009 SUB	3 000	300 000	305 678	5.51
TJL 2011	1 000	80 000	81 778	1.47
TLS 2009 SUB	1 600	64 000	66 211	1.19
TLS 2010/2	2 000	120 000	123 195	2.22
UBCI 2013	1 000	100 000	100 462	1.81
UIB 2009/1	2 500	212 500	222 009	4.00
UIB 2011/2	1 000	85 710	87 395	1.58
UIB 2012/1	3 500	350 000	358 444	6.46
UNIFACTOR 2010	1 000	60 000	61 063	1.10
<i>OPCVM</i>		310 750	303 993	5.48
IOS SICAV	2 900	310 750	303 993	5.48
TOTAL		5 116 501	5 214 230	93.98

AC2 : Note sur les disponibilités

Les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	30/06/2013	30/06/2012
<i>Avoir en banque</i>	282 739	401 278
<i>Sommes à l'encaissement</i>	63 120	101 866
<i>Sommes à régler</i>	0	-19 707
<i>Intérêts sur Dépôts à Vue</i>	6 363	4 285
TOTAL	352 222	487 722

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 65 091 DT pour la période allant du 01-04-2013 au 30-06-2013 contre 66 160 DT pour la même période une année auparavant. Ces revenus se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01-04-2013 Au 30-06-2013	Du 01-04-2012 Au 30-06-2012
Dividendes des OPCVM	9 459	13 029
Revenus Des Obligations		
<i>Intérêts</i>	42 129	39 628
Revenus Des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		
<i>Intérêts</i>	13 503	13 503
TOTAL	65 091	66 160

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires ont atteint un total de 2 760 DT pour la période allant du 01-04-2013 au 30-06-2013 contre 8 344 DT pour le deuxième trimestre de l'année précédente. Ces revenus de détaillent comme suit :

LIBELLE	Du 01-04-2013 Au 30-06-2013	Du 01-04-2012 Au 30-06-2012
<i>Intérêts sur les placements monétaires</i>	0	4 649
<i>Intérêts sur compte de dépôt</i>	2 760	3 695
TOTAL	2 760	8 344

Note sur les autres actifs et passifs :

Libellé	Solde au 30-06-2013	Solde au 30-06-2012
PA1 : Opérateurs Crédeurs		
<i>Frais de gestionnaires</i>	8 522	9 492
<i>Frais de dépositaire</i>	6 494	6 502
Total	15 016	15 994

PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs	2 480	2 487
Autres Créditeurs (CMF)	476	575
R à S sur commission gestionnaire	250	0
Total	3 205	3 062

Note sur les charges et autres produits de gestion :

Libellé	Du 01-04-2013 Au 30-06-2013	Du 01-04-2012 Au 30-06-2012
CH1 : Charges de gestion des placements		
Rémunération du gestionnaire	8 416	9 386
Rémunération du dépositaire	1 471	1 467
Total	9 887	10 853
CH2 : Autres Charges		
Rémunération du CAC	1 247	1 243
Redevance CMF	1 426	1 591
Charges diverses	19	18
Total	2 692	2 852

CP1 : Note sur le capital

<u>Capital au 31-12-2012</u>	
* Montant (en nominal)	6 465 000
* Nombre de Titres	64 650
* Nombre d'actionnaires	200
<u>Souscription réalisées</u>	
* Montant (en nominal)	4 326 300
* Nombre de titres émis	43 263
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant (en nominal)	5 362 400
* Nombre de titres rachetés	53 624
<u>Capital au 30-06-2013</u>	
* Montant (en nominal)	5 428 900
* Nombre de Titres	54 289
* Nombre d'actionnaires	143

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le Capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2012	6 493 327	6 493 327
<i>Souscription de la période</i>	4 326 300	4 326 300
<i>Rachat de la Période</i>	-5 362 400	-5 362 400
Autres Mouvements	-8 714	91 003
<i>Variation des plus ou moins value latentes</i>	-6 999	-6 999
<i>plus ou moins value réalisées</i>	2 709	2 709
<i>Régularisation Sommes ND de la période</i>	-4 423	-4423
<i>Sommes distribuables</i>		99 717
Capital Fin de période au 30-06-2013	5 448 513	5 548 230

5 - AUTRES INFORMATIONS**5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 30/06/2013 s'élèvent à 17 588 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services la rémunération du dépositaire au 30/06/2013 s'élève à 2 926 DT. Tout montant facturé en plus est à la charge de la société « FINACorp S.A».

5- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp S.A rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

5- 4 Prise en charge de FINACorp des charges hors exploitation

La société « FINACorp » prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINACorp Obligataire SICAV tels que :

- La charge de la TCL,
- Les dépenses publicitaires et de publication,
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu.

SICAV BH OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2013**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 30 Juin 2013.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Juin 2013, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Le solde de poste « créances d'exploitation » s'élève au 30 Juin 2013 à 105 840 Dinars. Il comprend la dernière échéance en principal et en intérêts du 01 Juin 2011 de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui demeure impayée à la date d'émission de ce rapport.

Selon les informations disponibles, la banque garante de cet emprunt a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société « HOTEL HOURIA ». Il est actuellement très incertain d'anticiper sur le sort final de cette affaire et aucune dépréciation de cette créance n'a été constituée dans les états financiers pour couvrir le risque de défaut de paiement.

2/ Au 30 Juin 2013, la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » détient 29 726 titres au capital de la société « SICAV AMEN TRÉSOR » pour une valeur de 3 080 654 Dinars. Toutefois, il est à signaler que l'article (2) des statuts stipule que la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a pour objet uniquement de gérer un portefeuille de valeurs obligataires.

3/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie.

4/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 17,70 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incertitude portant sur la recouvrabilité de la dernière échéance de l'emprunt « HOURIA 2000 » décrite au point 1 et en dehors des observations formulées au niveau des points 2, 3 et 4 nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 30 Juin 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2013.

Tunis, le 30 Juillet 2013.

Le commissaire aux comptes :
P/ CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 30/06/2013
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres				
	3-1	95 248 669	87 510 579	89 033 570
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 080 654	-	3 027 936
b - Obligations et Valeurs assimilées		91 287 290	86 147 015	84 905 817
c - Autres Valeurs		880 725	1 363 564	1 099 817
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		37 973 814	36 404 385	35 491 426
a - Placements monétaires	3-3	14 189 553	25 031 422	24 242 356
b - Disponibilités		23 784 261	11 372 963	11 249 070
AC 3 - Créances d'exploitation	4	105 840	105 840	105 840
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		133 328 323	124 020 803	124 630 836
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	146 890	145 571	147 290
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	429 977	490 873	442 319
TOTAL PASSIF		576 867	636 444	589 609
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-5	130 094 207	121 023 827	119 343 557
CP 2 - Sommes distribuables		2 657 249	2 360 533	4 697 671
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		720	106	105
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 656 529	2 360 427	4 697 566
ACTIF NET		132 751 456	123 384 360	124 041 227
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		133 328 323	124 020 803	124 630 836

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 30/06/2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	<i>Période du</i> 01/04/2013 au 30/06/2013	<i>Période du</i> 01/01/2013 au 30/06/2013	<i>Période du</i> 01/04/2012 au 30/06/2012	<i>Période du</i> 01/01/2012 au 30/06/2012	31/12/2012	
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3-2	1 132 835	2 089 753	946 026	1 872 356	3 816 314
a - Dividendes		97 777	97 777	-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 024 722	1 970 870	933 393	1 848 553	3 767 072
c - Revenus des autres valeurs		10 336	21 106	12 632	23 803	49 242
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	405 326	825 475	473 191	961 012	1 820 152
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 538 161	2 915 229	1 419 216	2 833 367	5 636 466
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-8	146 600	288 983	145 277	292 060	577 066
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 391 561	2 626 245	1 273 939	2 541 307	5 059 400
PR 3 - Autres produits		-	-	-	-	-
CH 2 - Autres charges	3-9	49 276	96 790	46 860	95 183	189 397
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 342 286	2 529 455	1 227 079	2 446 125	4 870 003
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		140 745	127 074	-53 459	-85 698	-172 436
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 483 031	2 656 529	1 173 621	2 360 427	4 697 566
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-140 745	-127 074	53 459	85 698	172 436
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-70 254	-45 046	-1 166	-19 704	5 866
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-2 316	-2 316	-	-	-
* Frais de négociation		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 269 716	2 482 093	1 225 914	2 426 421	4 875 869

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30 / 06 / 2013

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du</i> 01/04/2013 au 30/06/2013	<i>Période du</i> 01/01/2013 au 30/06/2013	<i>Période du</i> 01/04/2012 au 30/06/2012	<i>Période du</i> 01/01/2012 au 30/06/2012	31/12/2012
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>					
<u>des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	1 342 286	2 529 455	1 227 079	2 446 125	4 870 003
b - Variation des +/- values potentielles					
sur titres	- 70 254	- 45 046	- 1 166	- 19 704	5 866
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 2 316	- 2 316	-	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	4 889 987	4 889 987	4 768 977	4 768 977	4 768 977
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	27 389 268	48 235 511	32 135 746	56 016 861	121 847 968
* Capital	26 892 100	47 169 700	31 468 000	54 692 900	119 569 300
* Régularisation des sommes non distrib.	- 406 576	- 702 163	- 467 549	- 811 463	- 1 772 233
* Régularisations des sommes distrib.	903 744	1 767 974	1 135 295	2 135 424	4 050 901
b - Rachats	18 169 059	37 117 388	33 874 815	61 782 565	129 406 252
* Capital	17 796 000	36 206 800	33 110 500	60 236 700	126 843 500
* Régularisation des sommes non distrib.	- 269 308	- 537 275	- 491 988	- 894 375	- 1 879 706
* Régularisation des sommes distrib.	642 367	1 447 863	1 256 303	2 440 241	4 442 458
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 599 938	8 710 229	5 282 134	8 108 261	7 451 393
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	127 151 519	124 041 227	128 666 493	131 492 620	131 492 620
b - En fin de période	132 751 456	132 751 456	123 384 360	123 384 360	124 041 227
<u>AN 5 - Nombre d'action</u>					
a - En début de période	1 229 862	1 211 194	1 244 923	1 283 936	1 283 936
b - En fin de période	1 320 823	1 320 823	1 228 498	1 228 498	1 211 194
VALEUR LIQUIDATIVE	100,507	100,507	100,435	100,435	102,412
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,87%	3,88%	3,76%	3,74%	3,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30 / 06 / 2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2013, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013, à 95 248 669 Dinars, contre un solde de 87 510 579 Dinars au 30/06/2012.

L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 30 Juin 2013, se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 30/06/2013	% actif	Note/ garantie
BTA	10 000	10 000 000	10 138 610	7,60%	_
BTA7,5 % Avril 2014	9 500	9 500 000	9 631 242	7,22%	ETAT
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000	507 368	0,38%	ETAT

Obligations de sociétés	1 003 000	79 387 213	81 148 679	60,86%	_
AIL 2010-1	8 000	320 000	323 093	0,24%	BBB+
AIL 2012-1	8 000	640 000	643 956	0,48%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 599 800	1 652 161	1,24%	A B
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	1 199 902	1 235 790	0,93%	A B
AMEN BANK 2010	40 000	3 466 529	3 581 558	2,69%	A B
AMEN BANK 2011/1	40 000	3 600 000	3 733 806	2,80%	A B
ATB 2007/1	20 000	1 520 000	1 527 556	1,15%	ATB
ATL 2009/3	25 000	1 000 000	1 020 556	0,77%	BBB
ATL 2010-1 5 ANS VAR	10 000	600 000	620 921	0,47%	BBB
ATL 2012-1	10 000	800 000	803 343	0,60%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	857 136	872 331	0,65%	Attijari Bank
ATTIJARI LEASING 2010-1	15 000	900 000	929 245	0,70%	BB+
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	1 600 000	1 635 559	1,23%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	1 000 000	1 004 315	0,75%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	500 000	513 463	0,39%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7 500	750 000	764 195	0,57%	BBB+
BH 2009	75 000	6 922 500	7 068 855	5,30%	BH
BH SUB 2007	10 000	400 000	409 626	0,31%	BH
BNA 2009	25 000	1 833 300	1 851 740	1,39%	BNA
BTE 2009	30 000	2 100 000	2 169 835	1,63%	BTE
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	560 000	577 014	0,43%	BTE
BTE 2011	10 000	1 000 000	1 016 900	0,76%	BTE
BTK 2009 (C)	15 000	1 199 946	1 216 154	0,91%	BTK
BTK 2012-1	10 000	1 000 000	1 031 483	0,77%	BTK
CHO2009	7 000	612 500	627 927	0,47%	BIAT
CHO-2009	2 000	175 000	178 581	0,13%	BIAT
CIL 2009/2	7 500	300 000	310 214	0,23%	BBB
CIL 2010/2	30 000	1 800 000	1 850 893	1,39%	BBB
CIL 2011/1 FX	5 000	300 000	304 918	0,23%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	300 000	304 364	0,23%	BBB
CIL 2012/1	5 000	400 000	404 892	0,30%	BBB-
E S AMEN BANK 2008	7 500	562 500	566 038	0,42%	A B
HL 2009/1	7 500	300 000	312 401	0,23%	BB+
HL 2009/2	10 000	400 000	413 453	0,31%	BB+
HL 2010/2	30 000	1 800 000	1 846 658	1,39%	BB+
HL 2010-1	10 000	400 000	400 556	0,30%	BB+
HL 2012/1	4 000	400 000	416 333	0,31%	BB
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	400 000	414 534	0,31%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	400 000	414 534	0,31%	BTL
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000	2 547 370	1,91%	A-
PANOBOIS 2007	5 000	200 000	202 336	0,15%	BTE
SERVICOM 2012	8 000	800 000	812 220	0,61%	B
STB 2008/1	5 000	343 750	345 744	0,26%	STB

STB 2008/2	25 000	1 875 000	1 910 527	1,43%	STB
STB 2010/1 (B)	20 000	1 599 800	1 618 384	1,21%	STB
STM 2007	12 000	480 000	499 353	0,37%	BTE
TL 2011-2	30 000	2 400 000	2 476 682	1,86%	BBB+
TL 2012-1	10 000	1 000 000	1 004 521	0,75%	BBB+
TL 2012-2	15 000	1 500 000	1 534 382	1,15%	BBB+
TUNISIE LEASING 2009-2	5 000	200 000	202 112	0,15%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	15 000	900 000	923 962	0,69%	BBB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	1 600 000	1 631 388	1,22%	BBB+
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	1 400 000	1 456 222	1,09%	UIB
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	2 399 700	2 500 658	1,88%	UIB
UIB 2011-1	30 000	2 850 000	2 971 602	2,23%	UIB
UIB 2011-2	35 000	2 999 850	3 058 815	2,29%	UIB
UIB 2012-1	10 000	1 000 000	1 023 750	0,77%	UIB
HL 2013/1	10 000	1 000 000	1 006 805	0,76%	BB
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4 000	320 000	322 500	0,24%	A B
TL 2013	16 000	1 600 000	1 614 729	1,21%	BB+
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	3 000 000	3 001 341	2,25%	BH
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	2 000 000	2 000 780	1,50%	BH
ATL 2013/1	10 000	1 000 000	1 010 433	0,76%	BBB
UBCI 2013-1	5 000	500 000	502 310	0,38%	UBCI
FCC	1 400	876 329	880 725	0,66%	_
FCC 2 BIAT P2	1 000	604 531	607 524	0,46%	AAA
FCC BIAT P2	400	271 798	273 201	0,20%	AAA
OPCVM	29 726	3 097 789	3 080 654	2,31%	_
AMEN TRESOR SICAV	29 726	3 097 789	3 080 654	2,31%	
Total Général		93 361 331	95 248 669	71,44%	

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 132 835 Dinars du 01/04/2013 au 30/06/2013, contre 946 026 Dinars du 01/04/2012 au 30/06/2012, et se détaillent ainsi :

Désignation	2ème Trimestre 2013	1er Semestre 2013	2ème Trimestre 2012	1er Semestre 2012	31/12/2012
-Revenus des obligations	878 685	1 678 740	785 855	1 547 849	3 167 935
- Revenus des BTA	146 037	292 130	147 539	300 705	599 137
- Revenus des FCC (*)	10 336	21 106	12 632	23 803	49 242
- Dividendes	97 777	97 777	-	-	-
Total	1 132 835	2 089 753	946 026	1 872 356	3 816 314

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013, à 14 189 553 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Quantité	Coût de revient	Valeur au 30/06/2013	Garant	% Actif net
Billets de Trésorerie					
BT180313/160713SERVICOM	30	1 472 638	1 496 580	SERVICOM	1,13%
BDT2904/290416SIH MOURAD	1000	1 000 000	1 009 100	BH	0,76%
BDT2904/290416SPT MAHDIA	1000	1 000 000	1 009 100	BH	0,76%
BT0203/020314SIH MOURADI	2000	2 000 000	2 034 956	BH	1,53%
BT0203/020314ST MOURADI	500	500 000	508 739	BH	0,38%
BT2202/220215SHM GOLF	1000	1 000 000	1 018 633	BH	0,77%
BT2202/220215SITS	1000	1 000 000	1 018 633	BH	0,77%
BT2812/281214SIH MOURADI	2000	2 000 000	2 053 444	BH	1,55%
BT2812/281214STM	2000	2 000 000	2 053 444	BH	1,55%
BT180513/160813HL	40	1 974 416	1 986 924	BB	1,50%
Total		13 947 054	14 189 553		10,69%

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/04/2013 au 30/06/2013, à 405 326 Dinars contre 473 191 Dinars pour la période allant du 01/04/2012 au 30/06/2012, et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

	2ème Trimestre 2013	1er Semestre 2013	2ème Trimestre 2012	1er Semestre 2012	31/12/2012
Intérêts des comptes à terme	209 281	477 306	151 142	301 645	512 078
Intérêts des billets de trésorerie	188 600	301 407	302 394	598 026	1 216 429
Intérêts des certificats de dépôt	7 444	46 762	19 655	61 341	91 644
Total	405 326	825 475	473 191	961 012	1 820 152

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	1er semestre 2013	1er semestre 2012
CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER		
Montant	119 343 557	126 504 418
Nombre de titres	1 211 194	1 283 936
Nombre d'actionnaires	894	821
SOUSCRIPTIONS REALISEES		
Montant (Nominal)	47 169 700	54 692 900
Régul. des sommes non distribuables	-702 163	-811 463
Nbre de titres émis	471 697	546 929
RACHATS EFFECTUES		
Montant (Nominal)	36 206 800	60 236 700
Régul. des sommes non distribuables	-537 275	-894 375
Nbre de titres rachetés	362 068	602 367

AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL

Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-45 046	-19 704
Moins values réalisées sur cession des titres	-2 316	-

CAPITAL AU 30 JUIN

Montant	130 094 207	121 023 827
Nombre de titres	1 320 823	1 228 498
Nombre d'actionnaires	966	865

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013, à 146 890 Dinars contre 145 571 Dinars au 30/06/2012, et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire à payer	146 306	144 984	146 110
Rémunération du dépositaire à payer	584	587	1 180
Total	146 890	145 571	147 290

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013, à 429 977 Dinars contre 490 873 Dinars au 30/06/2012, et détaille comme suit :

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Jetons de présence	7 418	7 459	15 000
Actionnaires dividendes à payer	387 122	429 044	388 439
Etat retenues à la source	4 357	3 053	-
Honoraires du commissaire aux comptes	18 115	38 052	27 245
Redevances CMF à régler	10 125	10 403	9 993
TCL à payer	2 391	2 413	1 192
Autres rémunérations	450	450	450
Total	429 977	490 873	442 319

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par la société « SICAV BH OBLIGATAIRE ». La charge de gestion du 01/04/2013 au 30/06/2013, s'élève à 146 600 Dinars contre 145 277 Dinars du 01/04/2012 au 30/06/2012 et se détaille comme suit :

Désignation	2ème Trimestre 2013	1er semestre 2013	2ème Trimestre 2012	1er semestre 2012	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	146 306	288 400	144 983	291 473	575 886
Rémunération du dépositaire	294	583	294	587	1 180
Total	146 600	288 983	145 277	292 060	577 066

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Les autres charges s'élèvent du 01/04/2013 au 30/06/2013, à 49 276 Dinars contre 46 860 Dinars du 01/04/2012 au 30/06/2012, et se détaille comme suit :

Désignation	2ème	1er	2ème	1er	31/12/2012
	Trimestre	Semestre	Trimestre	Semestre	
	2013	2013	2012	2012	
Redevances CMF	32 513	64 089	32 242	64 955	128 158
Honoraires du commissaire aux comptes	8 518	16 942	6 547	13 083	28 421
Jetons de présence	3 730	7 418	3 730	7 459	15 000
Rémunération du Président du Conseil	503	1 059	530	2 118	3 176
T.C.L.	3 973	7 217	3 678	7 186	14 201
Autres charges	40	66	134	383	441
Total	49 276	96 790	46 860	95 183	189 397

4- Créances d'exploitation :

Ce montant concerne la dernière annuité de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui s'élève en principal et en intérêts à 105 840 Dinars et dont l'échéance est le 01 Juin 2011. Cette échéance demeure non encaissée à ce jour.

Par correspondance adressée par la STB (Banque garante de l'emprunt) en date de 09 Juin 2011, cette dernière a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société touristique « HOTEL HOURIA PALACE ».